



Fondation de l'enfance
et de la jeunesse

Je suis étudiant·e

DONNEES PERSONNELLES A COMPLETER ET SIGNER PAR VOS SOINS

Je soussigné·e :

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Autre adulte vivant sous le même toit que les enfants :

Nom : Prénom :

(Selon notre règlement, un montant de CHF 800.00 sera ajouté au parent principal lors de concubinage de moins de 5 ans. Dès la 5^e année de vie commune ou la naissance d'un enfant en commun, le partenaire devra également compléter et retourner le présent document pour lui-même.)

**En page 2 - Liste des documents justificatifs à transmettre
en un seul envoi à l'adresse revenus@fondation-fej.ch
avant le 15 mars 2024**

Je ne souhaite pas transmettre les informations relatives à mon revenu.

Je prends note que le TARIF JOURNALIER MAXIMUM me sera facturé tout au long de l'année 2024. Malgré cela, je transmets une attestation signée par l'école indiquant la période de formation et les horaires des cours (OBLIGATOIRE).

Remarques à l'attention du Service Facturation :

.....
.....
.....
.....

Lieu et date :

Signature :

.....

.....

la suite au verso ./.

Je suis étudiant·e

**Liste des documents justificatifs à transmettre
un seul envoi à l'adresse
revenus@fondation-fej.ch
avant le 15 mars 2024**

- Une copie complète de la dernière décision de taxation incluant le calcul de l'impôt et **notamment le détail des codes 100 à 800**
- Une attestation signée par l'école indiquant la période de formation et les horaires des cours
- En cas d'octroi d'une bourse d'étude, une copie de la décision
- En cas de stage rémunéré, une attestation de l'employeur avec indication du montant du salaire ou une copie de vos 3 dernières fiches de salaire

Si vous êtes au bénéfice du RI ou d'autre forme de soutien financier (PC familles, EVAM, etc.)

- Une copie des attestations complètes 2023 et 2024 du service social référant
- Une copie des décisions 2023 et 2024 des prestations complémentaires pour familles (PC familles)

Si vous êtes au bénéfice d'une rente (AI, AVS, orphelin, veuf·ve)

- Une copie des attestations de rentes ou de prestations complémentaires mensuelles

Si vous recevez, ou versez, une contribution d'entretien pour vos enfants ou de/pour votre ex-conjoint

- Une copie du jugement, des mesures protectrices de l'union conjugale ou de la convention indiquant les informations suivantes :
 - Le domicile de·s enfant·s
 - Les modalités de garde définies
 - Le montant des contributions d'entretien pour chaque enfant et/ou l'ex-conjoint
- A défaut d'un tel document, une déclaration sur l'honneur indiquant les mêmes informations, signée par les deux parents